

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° DN89

présenté par

M. Bazin

ARTICLE 6

Ajouter l'alinéa suivant :

« Le gouvernement remet un rapport avant le 30/06/2021 sur les engagements OPEX effectifs en 2019 et 2020 afin d'évaluer la concordance entre les effectifs recrutés et les crédits consommés par rapport à ceux prévus dans le rapport annexé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est important de pouvoir disposer des informations nécessaires pour comparer les objectifs fixés par la LPM et la réalité des engagements opérés, en vue de la clause de « revoyure » et des « arbitrages » complémentaires annoncés en 2021 pour une actualisation de la LPM.